



Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

*Le Ministre*

**NOTE D'A QUI DE DROIT**

Je soussigné, **MUHINDO NZANGI BUTONDO**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire de la République démocratique du Congo, atteste, par la présente, que l'**Université Nouveaux Horizons de Lubumbashi**, UNH en sigle, Province du Haut-Katanga, est l'un des établissements privés d'enseignement universitaire qui fonctionnent de manière harmonieuse. Elle est reconnue par l'Etat congolais, dans la catégorie des établissements admis à l'agrément, par l'arrêté ministériel n°130/MINESU/CAB.MIN/MIL/KGN/JMB/2019 du 22 juillet 2019.

Cette catégorie répondant aux critères de viabilité édictés par la Tutelle, regroupe les Etablissements en instance de la signature du Décret portant agrément définitif. Ces établissements jouissent des mêmes privilèges que les établissements publics et privés agréés en 2006. Les titres et les diplômes délivrés confèrent aux détenteurs les mêmes avantages légaux que ceux du secteur public et privé agréé.

En foi de quoi, la présente lui est établie pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 29 NOV 2023

**MUHINDO NZANGI BUTONDO**